

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 17 au 21 octobre 2016

AUGMENTATION DES CRÉDITS CIOM DANS LE PLF 2017 AU PROFIT DES FILIERES ANIMALES ET VÉGÉTALES: Les crédits nationaux en faveur des productions agricoles de diversification (aussi appelés enveloppe CIOM) ont été inscrits dans le projet de loi de finances pour 2017 avec une augmentation de 5 millions d'euros par rapport à 2016. Ils sont donc portés à un total de 40 millions d'euros, contre 35 millions d'euros dans le PLF 2016. Cette augmentation, inscrite dans la Mission agriculture du PLF, est justifiée dans le projet annuel de performance comme suit : « Ces crédits permettent essentiellement de compléter le financement des mesures concernant les primes animales, les importations d'animaux vivants, la structuration de l'élevage et la diversification des productions végétales du programme communautaire POSEI ». Cette revendication était soutenue par Eurodom pour les filières animales et végétales des DOM.

DEBAT AU SENAT LE 22 NOVEMBRE SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE ALORS QUE LA COMMISSION DEFEND SES PROPOSITIONS LIEES A LA DEFENSE COMMERCIALE AU SEIN DES ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE: À la veille du Conseil européen qui s'est tenu ces 20 et 21 octobre, et qui devait se pencher sur la politique commerciale de l'UE en ces temps de défiance de l'opinion publique à l'égard de la multiplication des négociations de libre-échange (en particulier avec l'Amérique du Sud), la Commission a tenté de se dédouaner, le mercredi 19 octobre, en exhortant implicitement les pays en faveur du libre-échange, qui bloquent sa proposition de modernisation des instruments de défense commerciale depuis 2013, à soutenir ses efforts. Dans sa communication intitulée « une politique commerciale de l'UE robuste dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi » et datée du 18 octobre 2016, la Commission réaffirme d'abord les résultats de sa politique

d'ouverture commerciale : selon Jyrki Katainen, Vice-président de la Commission européenne, 30 millions d'emplois dans l'UE sont directement liés aux exportations, un chiffre qui aurait augmenté de plus de 65% depuis 2000. La Commission met également en exergue ses efforts récents pour, en premier lieu, faciliter l'émergence d'un compromis sur son projet de modernisation des instruments de défense commerciale de l'UE, mis sur la table en avril 2013, mais qui reste bloqué depuis par un groupe d'une dizaine de pays fervents défenseurs du libreéchange dont le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suède, le Danemark, la République tchèque, Malte et Chypre. Ces pays s'opposent à un élément clé de cette proposition : des dérogations à la règle du droit moindre (lesser duty rule), qui permettraient à l'UE d'imposer des droits de douane bien plus élevés que ne lui permettent les règles actuelles. En outre, la Commission rappelle que sa proposition de 2013 vise à doter l'arsenal de défense commercial de procédures plus transparentes et plus rapides. « Le commerce est essentiel pour notre croissance économique et la création d'emplois, mais ne soyons pas naïfs : nos règles sont insuffisantes pour lutter contre les dommages causés par la concurrence étrangère déloyale. Certaines industries de l'UE ont perdu des milliers d'emplois. Nous ne pouvons pas rester inactifs. Les règles de défense commerciale de l'UE ont besoin d'une mise à jour urgente », a commenté le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, dans un communiqué. « La Commission fait sa part pour garantir le déploiement d'instruments de défense commerciale vigoureux. Mais nous avons atteint la limite de ce qui est faisable en vertu de la législation en vigueur. Nous mettons en avant des mesures qui permettraient d'améliorer considérablement notre marge de manœuvre. Il est maintenant grand temps que les États membres prennent les décisions nécessaires et dotent la Commission d'instruments aptes à faire face aux réalités actuelles de l'environnement commercial international », a-t-il ajouté. Au niveau français, le Sénat s'apprête à débattre le 22 novembre prochain des accords commerciaux négociés par la Commission, sur la base de la proposition de résolution européenne adoptée à l'unanimité le 20 octobre par la Délégation aux outre-mer du Sénat, alertée par Eurodom. Cette résolution porte tout à la fois sur les incidences de ces accords pour les productions ultramarines, et les handicaps concurrentiels pour ces dernières que représentent les normes européennes et nationales. Le débat du 22 novembre se fera face avec le Gouvernement. Les débats, la résolution européenne et le rapport seront ensuite transmis tant à la Commission qu'au Parlement européen comme une position forte du Sénat français. A l'heure où le Parlement wallon bloque la validation de l'accord commercial Canada-UE, les positions des parlements nationaux vont être de plus en plus considérées et prises en compte par la Commission.

CANADA - LA REGION WALLONE BLOQUE TOUJOURS LA SIGNATURE DU CETA : le suspense demeurait total, à l'ouverture du Conseil européen, jeudi 20 octobre, quant

à l'issue du processus de signature par l'UE de l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA), toujours bloqué par la Région wallonne en Belgique. Le président du Conseil européen, Donald Tusk, a déclaré : « La question va au-delà du CETA. Si nous ne sommes pas en mesure de convaincre les gens que les accords commerciaux sont dans leur intérêt, si nous ne sommes pas en mesure de les convaincre que nos représentants négocient des accords pour protéger les intérêts du peuple, alors nous n'aurons aucune chance d'obtenir le soutien de l'opinion publique pour le libre-échange. Ce qui signifie, je le crains, que le CETA pourrait être notre dernier accord de libre-échange ». Le ministre-président de la Région wallonne, Paul Magnette, examinait jeudi après-midi les dernières propositions de la Commission. Celle-ci a fait part, jeudi midi, d'une réunion « constructive » la veille avec M. Magnette et le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders. Selon plusieurs sources, la ministre canadienne du Commerce, Chrystia Freeland, ainsi que l'ex-ministre canadien du Commerce, le Québécois Pierre Pettigrew, œuvraient aussi en coulisse pour convaincre le gouvernement de la Région wallonne d'habiliter la Belgique a donner son aval à la signature du CETA, espérée lors d'un sommet UE/Canada le 27 octobre à Bruxelles, en présence du Premier ministre canadien, Justin Trudeau. Par ailleurs, la Bulgarie et la Roumanie ont, à la suite de la Wallonie, émit des réserves sur cet accord, afin d'obtenir la fin des visas demandés par le Canada à leurs citoyens. Vendredi, la Roumanie, par la voix de son Président Klaus Iohannis, a annoncé avoir conclu un accord avec le Canada sur cette question et ainsi pu lever sa menace. Quant à la Bulgarie, cette dernière a fait savoir qu'elle attendait encore un engagement écrit du Canada. La signature du traité est théoriquement prévue pour le jeudi 27 octobre.

LA COMMISSION EST CONFIANTE SUR L'ETAT DU MARCHE APRES LA FIN

DES QUOTAS SUCRIERS: La Commission européenne se dit confiante pour le secteur européen du sucre une fois les quotas de production supprimés, fin septembre 2017. La Commission européenne s'efforce d'améliorer la transparence du marché et a organisé, le mardi 11 octobre dernier, une réunion entre experts nationaux et parties prenantes pour évoquer les mesures à mettre en place dans la perspective de la fin des quotas de sucre, qui existent depuis 1968. Les experts de la Commission se montrent plutôt optimistes pour le secteur européen une fois les quotas abandonnés, mais admettent que cette nouvelle situation pourrait renforcer la concentration des industriels. Les petits producteurs vont à l'évidence subir une concurrence accrue, et notamment pour les producteurs d'isoglucose (à partir de céréales notamment) qui vont pouvoir s'installer en Europe – en Roumanie, notamment, où la ressource est bon marché – avec la fin des quotas de production. La Commission estime que la consommation européenne d'isoglucose, qui sera principalement approvisionnée par la production communautaire, pourrait s'établir à 2,3 millions de tonnes (t), contre 0,7 million de t aujourd'hui. La

consommation totale de sucre dans l'UE est d'environ 18 millions de tonnes par an. La production en France, en Allemagne et aux Pays-Bas pourrait ainsi bondir rapidement de 20 %, selon une source, d'autant plus que le prix du sucre sur le marché européen est actuellement plus bas que sur le marché mondial. La situation du marché sucrier est très différente de celle sur celui du lait (qui a connu une grave crise dès la première année de suppression des quotas), assure la Commission. Pour la dernière année sous quotas, elle prévoit qu'en 2016/2017, la production de sucre atteindra 16,9 millions de tonnes, soit une augmentation de 14 % (+0,5 million de t) par rapport à 2015-2016, juste sous la moyenne quinquennale. La Commission l'assure, le système de quotas de sucre (dernier dispositif de ce type dans l'UE) sera bien aboli fin septembre 2017. Mais Phil Hogan, le commissaire européen à l'Agriculture, espère un « atterrissage plus doux pour ce secteur que celui qu'a connu le lait ». « Le stockage privé, les accords collectifs entre agriculteurs et producteurs ainsi que le régime de protection contre les importations resteront en place. La Commission a également, comme dans d'autres secteurs, la possibilité d'agir en cas de perturbation grave du marché du sucre », a rappelé, le 10 octobre, le commissaire européen aux ministres de l'Agriculture des Vingt-huit réunis à Luxembourg. Pour rappel, et s'agissant du sucre des DOM destiné au raffinage, le gouvernement a engagé depuis 2015, suite à une promesse du Président de la République François Hollande, une réflexion visant à assurer la pérennité de la filière canne-sucre des DOM amenant à une augmentation de l'enveloppe annuelle au bénéfice de la filière de 38 millions d'euros. Cette somme a pour objet la compensation des surcoûts de production du sucre. Bruxelles instruit actuellement la demande française. Le gouvernement s'est engagé à instruire en loi de finances le montant des crédits nécessaires à la compensation des surcoûts qui seront supportés par le sucre produit après la suppression des quotas.

TENSIONS ENTRE LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES SUR LES BUDGETS 2016, 2017 ET LA RÉVISION DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL, SUR FOND DE MENACES POUR LA POLITIQUE DE COHÉSION: Le cadre financier pluriannuel (CFP) fixe les montants annuels maximaux que l'UE peut dépenser dans ses grandes politiques (appelées « rubriques ») sur une période d'au moins 7 ans, soit, pour la période actuelle, entre 2014 et 2020. Le CFP n'est pas le budget de l'UE pour 7 ans mais il donne une idée des volumes budgétaires et des priorités politiques. Trois grands enjeux se posent aujourd'hui: la rectification du budget pour 2016, le montant du budget européen pour 2017 et l'évaluation à mi-parcours du CFP, prévue à la fin de cette année, qui devrait être l'occasion « d'orienter le budget de l'UE encore davantage vers l'emploi, la croissance et la compétitivité » (d'après le site de la Commission). Les discussions ont d'ores et déjà démarré à Bruxelles. La Commission a présenté le 30 septembre dernier son projet de budget rectificatif. Elle a proposé de réduire de

7,27 milliards d'euros les crédits de paiement dans le budget de l'UE 2016 « pour tenir compte des besoins réels ». Elle se réfère à la situation de certains programmes de la période 2014-2020 qui ne sont pas encore pleinement opérationnels, en particulier dans le domaine de la cohésion économique, sociale et territoriale. C'est pour cette raison que, dans le projet de 2017, la Commission a également estimé les besoins de paiements pour ces actions à un niveau inférieur de 23 % à ce qui est prévu dans le budget 2016. Même en tenant compte des nouveaux besoins, les paiements proposés par la Commission en 2017 sont encore inférieurs de plus de 10% aux montants de 2016 dans le domaine de la cohésion, explique-t-elle dans un communiqué. Face à ces réductions budgétaires, le Parlement européen a présenté des amendements pour augmenter le budget de 2017, au-delà des plafonds du CFP et contre l'avis formulé par la Présidence slovaque de l'Union qui déclare, par la voie de son secrétaire d'État aux Finances qu'« il faut faire face à la réalité. ». La Slovaquie demande au PE de concentrer les ressources disponibles sur les deux grandes priorités actuelles de l'UE (gestion de la crise des réfugiés et renforcement de la croissance et des emplois). Les institutions se sont déjà réunies en trilogue sur ces trois enjeux, confirmant leurs divergences. S'agissant de la révision à mi-parcours et du cas spécifique des RUP, des inquiétudes ont été formulée dans le cadre de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (qui réunit 150 régions d'Europe dont les RUP), au cours d'un débat organisé face à la commissaire à la Politique régionale, Corina Cretu, jeudi 13 octobre. Ces préoccupations portent sur certaines flexibilités qui pourraient être introduites à l'occasion de cette révision, pour permettre des transferts de la politique de cohésion vers d'autres politique, certes sur une base volontaire. Au niveau du calendrier, le PE adoptera définitivement ses amendements le 26 octobre. Le 28 octobre débutera la période de conciliation, pour une durée de trois semaines.

VERDISSEMENT DES AIDES : LA COMMISSION REVIENT SUR CERTAINES DE

SES PROPOSITIONS: La Commission européenne va retirer certaines de ses propositions controversées sur la simplification des règles sur le verdissement des aides agricoles. En effet, après le Conseil Agriculture du 10 octobre dernier, le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, a promis de renoncer à deux projets figurant dans un acte délégué, visant à allonger la durée des périodes de jachères et de couverture des sols par des cultures dérobées pour répondre aux critères de verdissement des aides. Mais la Commission refuse de renoncer à l'interdiction d'utiliser des pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique. Lors du Conseil Agriculture du 10 octobre, 18 délégations se sont opposées à l'interdiction des pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique dites productives (légumineuses), mais aussi à la prolongation des périodes de couverture des sols pour les cultures dérobées et les jachères. La Présidence slovaque prévoit une discussion sur ce dossier entre experts des États membres, le 24 octobre

prochain au sein du comité spécial agriculture (CSA). Phil Hogan a annoncé qu'il repoussait d'un an le délai de mise en œuvre de ces mesures (au 1er janvier 2018 avec possibilité pour les États membres qui le souhaitent de les mettre en application avant cette date) et qu'il retirait ses propositions concernant les jachères (qui resteront donc à six mois au lieu des neuf envisagés) et les cultures dérobées (huit semaines et non dix). Mais le Commissaire européen, poussé par les ONG de défense de l'environnement, a assuré que l'interdiction d'usage des pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique productives serait bien imposée. Il s'est montré ouvert quant à la perspective de flexibilités qu'il pourrait introduire. Ses services travaillent, a-t-il indiqué, sur un système de « déclaration par les agriculteurs eux-mêmes » et de contrôles visuels sur place. Les détails seront discutés le 24 octobre prochain. Pour la Commission, l'objectif de cette interdiction des pesticides est d'améliorer la performance environnementale de la PAC et, donc, de renforcer la crédibilité des mesures de verdissement des paiements directs dans le contexte de bilan de santé de la législation européenne.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 24 AU 28 OCTOBRE 2016

	PARLEMENT	COMMISSION	CONSEIL DE	MINISTÈRES
	EUROPEEN	EUROPEENNE	L'UE	FRANÇAIS
Lundi 24/10	Session plénière	Conférence macrorégionale sur les instruments financiers FEADER pour l'agriculture et le développement rural en 2014-2020 (Varsovie, Pologne): Au cours de cet évènement, les participants peuvent s'attendre à mieux comprendre la façon dont les instruments financiers peuvent les soutenir dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ainsi qu'à enrichir leurs connaissances sur base de précédentes expériences avec les instruments financiers, y compris dans le secteur de l'agriculture et de		- Visite officielle de Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en Guyane - Visite officielle de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en Polynésie française
Mardi 25/10	Session plénière	l'agro-industrie. Diner entre le Président Juncker et les président des exécutifs des régions françaises		- Visite officielle de Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en Guyane - Visite officielle de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en
Mercredi 26/10	Session plénière			Nouvelle-Calédonie - Visite officielle de Myriam EL KHOMRI, ministre du travail, de l'emploi, de la

	I	formation
		professionnelle et du
		dialogue social en
		Guyane puis en
		Martinique
		- Visite officielle de
		Najat VALLAUD-
		BELKACEM,
		ministre de
		l'éducation
		nationale, de
		l'enseignement
		supérieur et de la recherche en
		recherche en Nouvelle-Calédonie
	Session plénière	- Visite officielle de
	bession premere	Myriam EL
		KHOMRI, ministre
		du travail, de
		'
		l'emploi, de la formation
		professionnelle, et du
		dialogue social en
		Martinique puis en
Jeudi		Guadeloupe
27/10		
		- Visite officielle de
		Najat VALLAUD-
		BELKACEM,
		ministre de
		l'éducation
		nationale, de
		l'enseignement
		supérieur et de la
		recherche en
		Nouvelle-Calédonie
		- Visite officielle de
		Myriam EL
		KHOMRI, ministre
		du travail, de
Vendredi		l'emploi, de la
28/10		formation
20/10		professionnelle, et du
		l
1		Guadeloupe

Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en Nouvelle-Calédonie
